

### **PROGRAMME D'ALLOCATIONS-LOGEMENT DU MANITOBA**

Le Programme d'allocations-logement du Manitoba fournit une aide financière aux personnes âgées, familles et personnes handicapées ayant un faible revenu qui ne reçoivent pas d'aide au revenu, afin de les aider à payer leur loyer. À partir de janvier 2009, ce programme sera amélioré en augmentant les allocations maximales, qui passent de 200 \$ à 210 \$ par mois, ainsi qu'en augmentant de 20 % le niveau de revenu admissible et de 15 % la portion du loyer utilisée pour calculer les allocations. Ces améliorations permettront à un plus grand nombre de personnes d'être admissibles au programme, à un coût annuel de 2,2 millions de dollars.

### **RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ**

Des régimes enregistrés d'épargne-invalidité seront offerts dans l'ensemble du pays en décembre 2008 afin d'aider les personnes handicapées à faire des économies. Pour avoir droit à un régime enregistré d'épargne-invalidité, le bénéficiaire, qui peut être un enfant ou un adulte ayant une incapacité grave et de longue durée, doit être admissible au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Le régime lui permettra de faire un maximum de 200 000 \$ de contributions à vie, mais il n'y a pas de limite au montant qui peut être détenu en fiducie après accumulation. Le gouvernement fédéral offre un montant annuel de contrepartie allant jusqu'à 3 500 dollars selon le revenu, ainsi qu'une obligation annuelle pour personnes handicapées pour les familles ayant un faible revenu. Les contributions seront acceptées jusqu'à la fin de l'année du 59<sup>e</sup> anniversaire de naissance du bénéficiaire. La politique provinciale en matière de fiducie et d'aide sociale pour les personnes handicapées sera examinée en vue d'une plus grande harmonisation avec les critères du régime fédéral.